

Décision n° 2026 – 34

NOMENCLATURE : 1-4

**DÉCISION RELATIVE À L'ACHAT DE PRESTATIONS PERMETTANT
DE PERENNISER L'UTILISATION DU PROGICIEL D'OBSERVATOIRE
FISCAL « FISCALIS », ET A LA SIGNATURE DU CONTRAT AFFERENT**

Le Maire de la Ville de LENS,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2122-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des
adjoints au Maire,

Considérant la nécessité de pérenniser le progiciel FISCALIS, en
assurant, son évolution vers la version FISCALIS 3, et la formation du
personnel en charge de son utilisation,

Vu la proposition de la société FININDEV, détenant l'exclusivité des
droits d'auteurs du progiciel FISCALIS,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser l'achat d'un abonnement annuel au logiciel FISCALIS et de formations liées à son utilisation, auprès de la société FININDEV dont le siège social se situe 204 rue Negue-Cat – ZAC Les portes de l'aéroport – 34 130 MAUGUIO, et d'autoriser la signature du contrat afférent.

ARTICLE 2 : Le contrat est passé :

- Pour un montant global et forfaitaire d'abonnement s'élevant à 2 600 € HT par année.
- A prix unitaires concernant la formation : pour un montant maximum de 5 000 € HT par année.

ARTICLE 3 : Les prestations sont exécutées à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée d'un an, reconductible trois fois de manière tacite.

ARTICLE 4 : Les sommes correspondantes aux dépenses inhérentes à la présente décision sont disponibles sur l'exercice budgétaire.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le **11/02/2026**

Pour Le Maire
L'Adjoint au Maire



Thibault GHEYSENS